

De la surveillance des activités humaines en mer

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : De la surveillance des activités humaines en mer : essai sur les rapports du droit et de la technique / Cédric Leboeuf ; sous la dir. de Patrick Chaumette

A pour autre édition sur un support différent : De la surveillance des activités humaines en mer essai sur les rapports du droit et de la technique Cédric Leboeuf Villeurbanne [CCSD] 2015

Auteur(s) : Leboeuf, Cédric

Autre(s) auteur(s) : Chaumette, Patrick (1952-....) juriste
Université de Nantes 1962-2021
Centre de Droit Maritime et Océanique Nantes
Ecole doctorale Droit, Economie-Gestion, Sociétés, Territoires Nantes

Editeur, producteur : [S. l.] : [s. n.], 2013

Description matérielle : 1 vol. (546 p.) ; 30 cm

Classification décimale Dewey : 359.97

Note sur les bibliographies et les index : Bibliogr. p. 418-468. Index

Note de thèses et écrits académiques : Thèse de doctorat Droit maritime Nantes 2013

Résumé ou extrait : Véritablement prospective, la technique est bien souvent à l'origine d'évolutions substantielles du droit. En d'autres termes, elle impacte notre environnement sociétal. Les restrictions opérées par le droit limitent les dommages moraux ou physiques résultant de l'utilisation d'avancées techniques. La conception d'une application innovante, mais également son utilisation voire sa commercialisation doivent prendre acte des normes ressortant des différentes branches de droit. En tant qu'élément structurant la société, le droit impacte ainsi la technique et ses applications. Afin de prévenir ou, le cas échéant, d'agir en vue de contrer les effets néfastes d'un événement de mer, il importe d'améliorer la surveillance et la traçabilité des navires, de connaître les risques afin de prévenir les dangers. Le développement des techniques en ce sens doit donc permettre une meilleure adaptabilité des systèmes en place. Les outils techniques peuvent permettre de pallier les difficultés inhérentes à la disparité des espaces du risque et de la menace en mer. Quand bien même le recours aux innovations techniques revêt un avantage significatif au plan de l'efficacité, la création, la commercialisation et l'usage de celles-ci doivent observer de nombreuses normes juridiques protectrice des intérêts individuels. Réglementant l'utilisation de ses applications, le droit humanise la technique et pose les limites à une interprétation extensive de faits. Il se pose ainsi en garde-fou, prévenant des prises de décisions

opérationnelles inadaptées ou contraires aux droits fondamentaux.

Truly prospective technique is often at the roots of substantial changes to the law. It impacts on our social environment using legal restrictions to limit physical and moral damages by utilising the advanced technical process. The implementation of a new application, its use and commercialisation, should observe legal norms respecting the numerous and varied arms of law. As one of the structuring elements of society, law is impacted by technique and its application. Enhancing maritime surveillance and tracking vessels is now a priority to prevent and act against harmful damages resulting from maritime incidents. Technical developments lead to better adaptability of systems. It should also surmount the difficulties rising from the disparity of the threats and risk zones. It must be noted that technical innovations present significant advantages in terms of efficiency. The creation, commercialisation and use of any new systems must observe the various legal norms that protect the individual's rights. The law humanizes technique because it limits any misinterpretation of the factual elements and puts in place a necessary safeguard by preventing operational decisions that might violate fundamental rights.

Sujet - Nom commun : Police en mer

Technique et droit

Droit maritime

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Thèses et écrits académiques